

A.M.T.T.
Société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros
Siège Social : 5, Rue Vernet – 75008 PARIS
RCS PARIS 301 500 203

(la « **Société** »)

-o0o-

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 JUIN 2024

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir constaté que les mandats de Monsieur Gérard RAYMOND, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Julien TRELHU, Commissaire aux Comptes suppléant, sont venus à expiration, décide :

- de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Gérard RAYMOND – 12, avenue Montespan – 75116 Paris, membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris, pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2030 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.
- de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Julien TRELHU et de nommer pour le remplacer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2030 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029 :

La société FIDUCIAIRE CHOULY MONGENDRE, société de commissariat aux comptes, membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris, au capital de 8.000 euros, ayant son siège social 29 rue de la Liberté, 94300 Vincennes, représentée par Madame Frédérique CHOULY.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée Unique.


L'Associée Unique
EURODIL
Représentée par son gérant
Christophe TOURNANT